

09 fév 2024 -09:55

Égalité de genre : 9 axes prioritaires pour la législature 2024-2029

Bruxelles, le 9 février 2024 — L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes dévoile aujourd'hui son mémorandum pour les élections fédérales de juin 2024, mettant en avant neuf thématiques cruciales pour la promotion de l'égalité des genres en Belgique. Ces recommandations – plus d'une soixantaine de mesures concrètes – visent à façonner un avenir plus inclusif et équitable pour tous et toutes.

En tant qu'acteur de terrain et observateur de l'évolution de l'égalité de genre en Belgique, l'Institut propose une liste de recommandations concrètes afin de nourrir les réflexions lors de l'élaboration des programmes des partis, en vue de mettre en œuvre une politique d'égalité de genre ambitieuse et effective.

L'égalité de genre reste un défi majeur en Belgique

Le nombre croissant de signalements de cas de discriminations fondées sur le sexe ou le genre, la prise de conscience sociétale face à l'ampleur des comportements sexuels transgressifs à la suite du mouvement #MeToo, l'impact positif d'un partage plus égalitaire des tâches dans la sphère privée sur l'emploi des femmes ou encore l'attention accrue pour la dimension du genre dans le domaine de la santé : tous ces constats démontrent la nécessité de maintenir la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations de genre au cœur des ambitions sociétales.

Cet objectif ne se limite pas au seul portefeuille de l'égalité des genres. Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, souligne « *La dimension de genre parcourt de façon transversale la plupart des domaines politiques, que ce soit la justice, la sécurité sociale, l'emploi, le cadre législatif ou la gouvernance... Les mesures proposées par l'Institut doivent constituer un fil rouge, tant dans les projets des partis que dans le futur accord de gouvernement.* »

Parmi les principales mesures préconisées par l'Institut :

- Renforcer l'égalité des genres sur le marché du travail et lutter contre l'écart salarial et de pension ;
- Renforcer l'égalité de genre dans les systèmes de conciliation entre vie professionnelle et vie privée et prendre des mesures concrètes pour encourager les pères à investir davantage la sphère familiale ;
- Mettre en place une politique coordonnée de lutte contre le sexisme et adapter le cadre législatif ;
- Compléter la Loi Genre afin qu'elle réponde davantage aux enjeux de société ;
- Renforcer la lutte contre les violences de genre en ligne ;
- Élaborer un nouveau Plan d'Action National ambitieux de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Mettre en œuvre la Loi Féminicide ;
- Tenir systématiquement compte des différences entre les femmes et les hommes lors de l'élaboration de l'ensemble des politiques du gouvernement (« gender mainstreaming ») ;
- Garantir des moyens financiers et humains pour les Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles à long terme ;

- Élaborer un plan d'action national "Genre et Santé" afin de mieux intégrer la dimension de genre dans la politique des soins de santé et dans la recherche ;
- Renforcer la reconnaissance légale et la protection des droits des personnes transgenres, non-binaires et intersexes.

Pour Michel Pasteel, directeur de l'Institut : « *Aujourd'hui, la société est confrontée à des discours qui remettent en question l'objectif d'égalité des femmes et des hommes et d'égalité des genres. Face aux risques de reculs des droits, l'Institut veut opposer un contre-discours fort et une approche résolument axée sur les droits humains. L'Institut appelle les partis politiques à soutenir ces recommandations et à faire de l'égalité de genre une priorité politique.* »

Les [détails complets du mémorandum](#) peuvent être consultés sur le site web de l'Institut.

Contact presse

Véronique De Baets, porte-parole

T +32 2 233 40 34

M +32 479 25 04 41

Veronique.DEBAETS@iefh.belgique.be

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a été créé en 2002. Il s'agit d'une institution publique fédérale indépendante qui garantit et promeut l'égalité des femmes et des hommes. Il combat toute forme de discrimination et d'inégalité fondée sur l'un des critères protégés par la Loi Genre, notamment le sexe. Pour ce faire, l'Institut élabore un cadre légal adapté ainsi que des stratégies et des instruments. Le nombre de plaintes et de signalements adressés à l'Institut augmente année après année, et dépasse déjà actuellement les 1000.

Les tâches de l'Institut consistent également à fournir des conseils, à mener des recherches, à donner des formations, à mener des actions concrètes et des campagnes de grande envergure. Près de 70 personnes travaillent chaque jour à l'Institut afin d'accroître l'attention de la société pour l'égalité de genre.

Les victimes ou les témoins de discrimination fondée sur un critère protégé par la Loi Genre (notamment le sexe) peuvent s'informer sur leurs droits gratuitement et en toute confidentialité. Il est également possible de déposer une plainte. Pour cela, contactez l'Institut par téléphone au 0800/12.800 ou via son site internet <https://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Place Victor Horta 40
1060 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Contact de presse
+32 2 233 40 34
veronique.debaets@iefh.belgique.be

Sofie Roelandt
Contact de presse
+32 2 233 48 31
sofie.roelandt@igvm.belgie.be